



www.eiticameroun.org

COMITE DE SUIVI ET DE MISE EN OEUVRE
DES PRINCIPES DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE
DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES (ITIE)

RAPPORT ANNUEL D'AVANCEMENT DE L'EXERCICE 2015



Décembre 2016

SOMMAIRE

I- EVALUATION GENERALE DE LA PERFORMANCE ANNUELLE.....	3
II- EVALUATION DES PERFORMANCES VIS-A-VIS DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITES DEFINIS DANS LE PLAN DE TRAVAIL.....	8
III- EVALUATION DES PERFORMANCES DES ACTIVITES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DE L'ITIE	16
IV- APERÇU DES REPONSES DU GROUPE MULTIPARTITE AUX RECOMMANDATIONS DE LA CONCILIATION ET LA VALIDATION	19
V- COUTS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE AU COURS DE L'ANNEE 2015	20
VI - POINTS FORTS OU POINTS FAIBLES IDENTIFIES DANS LE PROCESSUS ITIE AU CAMEROUN	21
VII- ETAT DES DISCUSSIONS CONCERNANT LE PRESENT RAPPORT HORS DU GROUPE MULTIPARTITE.....	22
VIII- COMPOSITION DU GROUPE MULTIPARTITE DURANT LA PERIODE CONCERNEE.....	22

I- EVALUATION GENERALE DE LA PERFORMANCE ANNUELLE

L'année 2015 pour le Comité ITIE du Cameroun, de manière générale, s'est inscrite dans le prolongement et la consolidation des efforts fournis en l'année 2014, durant laquelle le Comité suite à l'adoption de la Norme ITIE 2013 à Sydney, revoyait son plan de travail, le rendant plus ambitieux et visant pour l'essentiel l'arrimage à ladite Norme, et la préparation de la prochaine validation prévue alors pour être bouclée au plus tard au courant du mois d'octobre 2016.

Le challenge pour le Comité ITIE en 2015 restait de s'approprier la Norme ITIE adoptée, d'une part, et de la mettre en œuvre, d'autre part, afin de conserver son statut de *pays de conforme*.

Le plan de travail 2014-2016, s'est structuré autour des quatre programmes suivants :

- Le renforcement des structures de mise en œuvre et de suivi de l'ITIE au Cameroun ;
- La production régulière des rapports ITIE de qualité présentant des données désagrégées ;
- Le renforcement de la communication autour de l'ITIE au Cameroun ;
- La préparation de l'exercice de (re)validation dans le respect de la Norme ITIE par le Cameroun.

Rappelons que ce plan de travail triennal 2014-2016 avait été adopté avec les objectifs suivants :

I-1 Objectifs

I-1-1 Objectif global

- Assurer et conforter le maintien du Cameroun au statut de pays conforme en publiant régulièrement les informations exhaustives sur le secteur extractif afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations

I-1-2 Objectifs prioritaires

- Optimiser la qualité des interventions du Comité et du Secrétariat ITIE du Cameroun au cours des trois prochaines années
- Renforcer l'exhaustivité des déclarations des parties prenantes dans le périmètre de conciliation ITIE pour assurer la traçabilité des flux du secteur extractif, accroître les

recettes de l'Etat et faciliter le contrôle institutionnel et citoyen des tiers dans les trois années de mise en œuvre du plan de travail

- Assurer auprès des parties prenantes les capacités d'analyse, d'appropriation et d'utilisation des rapports et de la norme ITIE
- Assurer la mise en œuvre de toutes les exigences de la nouvelle Norme ITIE en vue du maintien par le Cameroun du statut de pays conforme

I-2 Réalisations majeures du Comité ITIE au cours de l'année 2015

I-2-1 Les actions directes du Comité au cours de l'année sous revue

Le Comité ITIE Cameroun a réalisé en 2015 diverses activités en rapport avec les programmes retenus dans le plan d'action, notamment :

- L'organisation de sessions statutaires ordinaires et extraordinaires du Comité (Conciliation de l'exercice 2013 avec l'adoption et publication du rapport, la Gouvernance du Comité et Stratégie de préparation de la prochaine validation, etc.) ;
- La programmation et la tenue d'ateliers et séminaires de renforcement des capacités des membres du Comité, du Secrétariat technique et des points focaux ;
- L'élaboration du rapport annuel d'activités du Comité ITIE ;
- La participation du Comité à divers événements (atelier national sur les droits de l'homme, la prévention des conflits et l'exploitation des ressources naturelles au Cameroun, participation au diner-débat du GICAM autour du potentiel minier du Cameroun, session de formation de l'Académie des Industries Extractives de la CEMAC pour améliorer la gouvernance des industries extractives, le Cameroon Investment Forum organisé par l'Agence de Promotion des Investissements portant sur le thème « Mines », etc.) ;
- La mise en place de groupes ad hoc pour des travaux spécifiques et spéciaux, pour réaliser efficacement certaines activités et travaux spécifiques et/ou gérer certaines urgences ;
- Des rencontres d'échange (rencontre avec la coalition PWYP sur l'examen du projet visant la représentativité des Organisations de la société civile au sein du Comité en vue d'une bonne gouvernance; rencontre de la société civile avec la mission FMI sur les préoccupations diverses, sur la problématique de la taxation du secteur extractif afin de mieux orienter ses discussions avec les autorités ; réunion de travail du Comité ITIE avec la délégation malienne en visite au Cameroun en décembre 2015, etc.).

I-2-2 Les performances du Comité ITIE en 2015

Au cours de cette période, le Comité a tenu au total six (06) sessions durant lesquelles il a :

- procédé à l'examen du projet de rapport de cadrage relatif à la conciliation 2013¹,
- entamé la réflexion sur sa propre gouvernance et pensé à une stratégie optimale de préparation de la prochaine validation²
 - examiné le rapport provisoire ITIE 2013 et formuler des observations à communiquer au conciliateur recruté³
 - procédé à l'examen du rapport pré-final de conciliation ITIE 2013 en vue adoption⁴
 - validé le rapport final ITIE 2013
 - procédé à la consultation sur la validation et sur les TDR type de l'Administrateur indépendant⁵. Au cours de cette session, une fenêtre a été ouverte sur les points suivants: l'examen de la note de consultation sur la validation, en vue avis et commentaires, l'examen du projet de TDR type de l'Administrateur indépendant, en vue avis et commentaires ;
 - fait le point d'information sur le processus de recrutement de nouveaux personnels au Secrétariat Technique
 - examiné et adopté les projets de TDR relatif à la conciliation des exercices 2014 et 2015⁶.

I-2-3 Les résolutions fortes prises par le Comité en 2015

Au sortir des différentes sessions du Comité, les recommandations suivantes ont été arrêtées:

- **La conciliation 2013** doit prendre en compte les chiffres déclarés par la Société Nationale d'Investissement au titre des dividendes perçues de sa participation dans certaines entreprises du Champ ;
 - **La CNPS** doit être exclue du champ de la conciliation sous revue ;
 - **La douane** certifie les volumes de l'exportation des matières rentrant dans le champ de la conciliation ;

¹10/03/2015

²09/04/2015

³04/06/2015

⁴16/06/2015

⁵10/09/2015

⁶ 14/12/2015

• **Le Décret en préparation en vue de la révision du Décret du PM n° 2005/2176/PM du 16 juin 2005** portant création, organisation et fonctionnement du Comité de suivi de la mise en œuvre des principes de l'Initiative de transparence des industries extractives devra prendre en compte la présente configuration du Comité avec des composantes minimales et respecter les quotas suivants :

- Etat = 40%
- Société Civile (Médias, Confessions religieuses, ONG et Associations, Syndicats professionnels des secteurs concernés) = 35%
- Sociétés extractives (pétrolières, minières et gazières) = 25%
- La taille du Comité sur laquelle seront appliqués les quotas ci-dessus sera définie par un texte subséquent du Président du Comité

Le Président du Comité devra clairement expliciter :

(a) les exigences de rotation au tiers au sein de chaque composante du Comité au terme de chaque mandat afin de garantir la représentation. Toutefois, s'agissant des sociétés pétrolières, le principe de rotation devrait prendre en compte le fait que plusieurs d'entre elles ne sont pas en exploitation.

(b) les exigences de représentativité pour garantir que la communication de l'ITIE est partagée et que le discours est univoque.

Les modalités de désignation des membres du Comité seront auto définies par les différentes parties prenantes au Comité.

• Le Président du Comité devra proposer au Premier Ministre, un texte particulier définissant les taux à appliquer pour la participation aux sessions y compris le remboursement des frais de transport des membres non-résidents à Yaoundé, ainsi que les frais de missions des membres non fonctionnaires du Comité.

Signalons également quelques recommandations issues des travaux de groupes ad hoc et validées par le Comité, notamment celles du groupe n°5 en charge de l'évaluation de la mise en œuvre du plan de travail 2014-2016 :

- Inscrire systématiquement à l'ordre du jour de chaque session, le point sur la mise en œuvre des actions prévues dans le plan de travail pour la période concernée.
- Amener les administrations représentées au Comité à faire systématiquement le point sur l'état d'exécution des recommandations les concernant, issues des rapports de conciliation, de validation et du Comité.

- Pour le plan de travail à venir, concentrer les efforts et les énergies sur le renforcement de l'opérationnalité du Secrétariat technique, la communication ciblée et de proximité, la préparation de la conciliation des exercices 2014 et 2015 ainsi que de la prochaine validation. Il a été ramené à trois (3) programmes avec des intitulés et objectifs révisés.

De manière plus générale, depuis l'exercice 2009, cinquante-trois (53) recommandations ont été émises au Cameroun dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE ; une appréciation globale telle qu'il ressort du rapport du groupe ad hoc n°3 sur l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations des précédents conciliateurs et validateur institué le 09 Septembre 2015, fait ressortir le bilan suivant : si en termes numériques le nombre de réalisations s'avère moyennement important, il est à signaler que nombre de ces recommandations étaient déjà « en cours » de traitement pouvant connaître un aboutissement entre temps. D'autres par contre ont connu des avancées réelles, telles :

- le site du MINMIDT et du PRECASEM ainsi que celui d'ITIE qui servent de portails de référence à ce jour ;

- les efforts réalisés pour parvenir à la budgétisation du plan de travail du Comité

- la réclamation de factures à exiger des transitaires faite aux entreprises extractives défaillantes, ainsi que l'a certifié la Direction Générale des Douanes.

- la question de la mise en place des mécanismes en vue d'assurer la traçabilité des paiements sociaux dans l'objectif de maximiser leurs impacts sur les populations locales, le Comité ITIE ayant fait le choix de renforcer les capacités des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) afin de les outiller dans le suivi des projets sociaux réalisés par les compagnies extractives. La société civile pour sa part a effectué des recherches et fait des publications sur la question. Elle a par ailleurs déjà commencé à renforcer les capacités des élus locaux :

- sur la nécessité de tenir un tableau de bord incluant la liste des recommandations et des actions entreprises pour leur mise en œuvre, un groupe ad hoc a évalué l'état de mise en œuvre des recommandations (confère rapport Groupe ad hoc N°3)

- en ce qui concerne l'évaluation de l'impact des actions entreprises sur le renforcement de la transparence et la bonne gouvernance des revenus du secteur extractif, la loi de finances 2015 a introduit des innovations sur la fiscalité minière...

Pour ce qui est de la gouvernance interne du Comité pour l'année 2015, on peut retenir que le groupe multi acteur qui siège en moyenne 4 fois par an, a au cours de l'année sous

revue tenu six sessions. Tous les membres des composantes administration et industries extractives ont été renouvelés. Reste ceux de la société civile qui ont élaboré un calendrier de rotation à cet effet. Le Comité a au cours d'une de ses sessions délibéré sur une résolution portant définition des quotas de places par partie prenante dont 35% de membres représentant la société civile.

Le principe de délibération retenu est celui du consensus entre les parties prenantes.

Les membres du Comité perçoivent des indemnités de session dans le respect des textes réglementaires fixant paiement des indemnités aux membres des commissions au Cameroun. Une retenue de 16% au titre des impôts non commerciaux est appliquée à cette indemnité. En cas de mise en place des groupes ad hoc de travail, des débours leur sont versés.

Tous ces éléments permettent de parler d'un rythme de progression satisfaisant sur les questions adressées par le Comité, ainsi que d'une performance annuelle satisfaisante pour l'année 2015 considérée.

II- EVALUATION DES PERFORMANCES VIS-A-VIS DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITES DEFINIS DANS LE PLAN DE TRAVAIL

II-1 Objectifs et Progrès

Au regard des objectifs prioritaires susmentionnés, l'action du Comité s'appréciera comme suit :

Pour ce qui est de l'optimisation de la qualité des interventions du Comité et du Secrétariat ITIE du Cameroun, comme dit plus haut, la gouvernance interne du Comité s'améliore à travers des actes concrets appréciables de tous. Et diverses autres actions fortes ont été menées dont :

- L'engagement du Gouvernement à mettre en œuvre l'ITIE avec notamment la présence et la participation régulière aux activités du Comité de deux membres du Gouvernement, à savoir le Ministre des Finances, Président du Comité, et le Ministre de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique, tutelle technique du secteur extractif ;
- La participation active, constante et motivée de toutes les parties prenantes (Etat, entreprises extractives et société civile), des partenaires au développement (Banque Mondiale, FMI, BAD, représentations diplomatiques), des médias (publics et privés) des parlementaires ainsi que des élus locaux aux activités et événements organisés par le Comité ITIE, a été observée au cours de cette année ;

- L'intégration systématique du Comité à des activités entreprises par d'autres acteurs de la gouvernance du secteur extractif au Cameroun (acteurs du Processus de KIMBERLEY, du Projet PRECASEM, etc.) ;

- Le renforcement de l'exhaustivité des déclarations des parties prenantes dans le périmètre de conciliation ITIE pour assurer la traçabilité des flux financiers issus du secteur extractif, afin d'accroître les recettes de l'Etat et faciliter le contrôle institutionnel et citoyen des tiers pendant les trois années de mise en œuvre du plan de travail 2014-2016 ; processus qui continue d'atteindre un niveau satisfaisant, eu égard à la qualité du rapport ITIE de l'exercice 2013 produit et publié en juin 2015 ; ce rapport respecte lui aussi les exigences de la Norme ITIE pour l'exhaustivité et la fiabilité des données. La production de ce rapport porte à huit (08) le nombre des rapports produits par le Comité ITIE-Cameroun dont la qualité et les contenus affichent des progrès constants.

Concernant le renforcement de l'exhaustivité des déclarations des parties prenantes dans le périmètre de conciliation ITIE pour assurer la traçabilité des flux du secteur extractif, accroître les recettes de l'Etat et faciliter le contrôle institutionnel et citoyen des tiers, le Comité a notamment commandité une étude de cadrage, pour la détermination du périmètre de conciliation pour les besoins du rapport ITIE Cameroun 2013. Cette mission a constitué une phase préalable aux travaux de conciliation. Il s'agissait de proposer le périmètre du Rapport ITIE 2013, les formulaires de déclaration, les procédures de collecte des données et le calendrier des travaux, conformément à la Norme ITIE (version 2013) ainsi qu'aux objectifs convenus par le Comité ITIE. L'étude a été réalisée de manière satisfaisante, donnant une entière visibilité des entités concernées par la conciliation.

Pour ce qui est de la préoccupation d'assurer auprès des parties prenantes les capacités d'analyse, d'appropriation et d'utilisation des rapports et de la Norme ITIE, le relèvement du nombre de maires des zones d'extraction siégeant au Comité, ainsi que diverses formations octroyées, sans oublier la divulgation d'informations sur divers sites tels que celui du PRECASEM et du MINMINDT, attestent des progrès dans cette direction.

Enfin pour ce qui est d'assurer la mise en œuvre de toutes les exigences de la nouvelle Norme ITIE en vue du maintien par le Cameroun du statut de pays conforme, le rapport 2013 respecte totalement lesdites exigences.

II-2 Activités entreprises durant l'année 2015

A- Renforcement des structures de mise en œuvre et de suivi de l'ITIE au Cameroun

1 - L'organisation des sessions statutaires ordinaires et extraordinaires du Comité :

Au cours de cette période le Comité a tenu six sessions comme suit :

- Conciliation de l'exercice 2013 : Examen du projet de rapport de cadrage
- Gouvernance du Comité et Stratégie de préparation de la prochaine validation
- Examen du rapport provisoire ITIE 2013
- Conciliation de l'exercice 2013 : Adoption et publication du rapport ITIE
- Consultation sur la validation et sur les TDR type de l'Administrateur indépendant
- Conciliation de l'exercice 2014 et 2015 : Examen en vue adoption du projet de TDR relatif à la conciliation des exercices 2014 et 2014

2-Mise en place des groupes de travail ad hoc

Pour réaliser efficacement certaines activités et travaux spécifiques et/ou gérer certaines urgences, le Comité a mis sur pied des groupes ad hoc en son sein qui ont travaillé sur des questions spécifiques ainsi qu'il suit :

- l'évaluation de la mise en œuvre du plan de travail 2014-2016 notamment en septembre 2015,
- l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations des précédentes conciliations et validation
 - la conception des supports de communication
 - le recrutement des personnels permanents au Secrétariat Technique
 - l'élaboration du rapport annuel d'activités 2014.

3-Autres rencontres

Plusieurs rencontres nationales et internationales ont impliqué la participation du Comité. Entre autres : la rencontre avec la coalition PWYP sur l'examen du projet visant la représentativité des Organisations de la société civile au sein du Comité en vue d'une bonne gouvernance⁷ ; la rencontre de la société civile avec la mission Fond Monétaire International (FMI) sur les préoccupations diverses sur la problématique de la taxation du secteur extractif

afin de mieux orienter ses discussions avec les autorités⁸ ; la visite de travail de la délégation malienne au Comité ITIE pour partager les expériences en matière de gestion de l'orpaillage, les mécanismes de collecte de données, de renforcement des capacités et de communication⁹.



Photo de famille de la visite de travail et d'échanges de la délégation malienne au Comité ITIE du Cameroun. Au centre le Ministre des Finances, S.E.M. Alamine OUSMANE MEY, accompagné du Ministre délégué auprès du Ministre des Finances, S.E.M. ELUNG Paul CHE, avec le chef de la délégation malienne l'Honorable Boubakar SISSOKO.

On peut également inclure la participation du Comité à divers événements organisés par d'autres institutions, tels par exemple l'atelier national sur les droits de l'homme, la prévention des conflits et l'exploitation des ressources naturelles au Cameroun ; le diner-débat du GICAM autour du potentiel minier du Cameroun ; la tenue de l'Académie des Industries Extractives de la CEMAC en collaboration avec le Projet REMAP-CEMAC de la Coopération Allemande pour améliorer la gouvernance des industries extractives ; et enfin la 1ère édition du Cameroon Investment Forum (CIF2015) organisé à Douala du 25 au 27 novembre 2015 par l'Agence de Promotion des Investissements en partenariat avec le MINMIDT et le MINEPAT, portant sur le thème « Mines », et placé sous le très haut patronage du Président de la République, représenté par S.E.M Laurent ESSO, Ministre de la Justice, Garde des sceaux. Au cours de cet événement, l'émissaire du Secrétariat Technique a

⁸09/12/2015

⁹14/12/2015

communiqué sur l'ITIE et ses enjeux pour le développement économique, particulièrement sur les points ci-après :

- l'historique et l'institutionnalisation de l'ITIE au Cameroun;
- l'évolution et le chemin parcouru ;
- les exercices de conciliation et de validation;
- les avantages et impacts à court moyen et long terme ;
- les adresses utiles.

Sur le plan international, le Comité a été de tous les grands événements organisés dans plusieurs pays du continent tels que :

- L'atelier régional de l'ITIE pour la formation des Coordonnateurs nationaux et Responsables de la communication et les données des pays mettant en œuvre l'ITIE en Afrique francophone à KINSHASA, République Démocratique du Congo du 13 au 17 avril 2015 organisé par le Secrétariat International.

- La 1ère Réunion des Coordonnateurs nationaux de l'ITIE à Yamoussoukro, Côte d'Ivoire du 29 au 30 juin 2015 relative à la préparation du prochain Conseil d'administration prévu à Berne en octobre 2015 et la Conférence mondiale de l'ITIE prévue à Lima du 24 au 25 février 2016.

- La 2ème Réunion des Coordonnateurs nationaux de l'ITIE à Malabo, Guinée Equatoriale du 14 au 15 septembre 2015 relative à la préparation du prochain Conseil d'administration prévu à Berne en octobre 2015 et la Conférence mondiale de l'ITIE prévue à Lima du 24 au 25 février 2016.

- La 3ème Réunion des Coordonnateurs nationaux de l'ITIE à Dakar, Sénégal du 27 au 28 novembre 2015 relative à la coordination continentale plus active.

B- Renforcement des structures de la communication autour de l'ITIE au Cameroun

Des activités de communication pour une meilleure visibilité de l'action du Comité ont été réalisées, à savoir :

1-Au plan national

La présentation officielle du rapport de conciliation ITIE 2013 à l'Hôtel Mont Fébé à Yaoundé ;



Mot du représentant des industries extractives au cours de l'atelier de publication du rapport ITIE de l'exercice 2013 présidé par le Ministre des Finances qu'entouraient pour la circonstance le Directeur du Bureau sous-régional de la Banque Mondiale à Yaoundé, le Secrétaire Général du Ministère des Finances et un représentant de la BAD

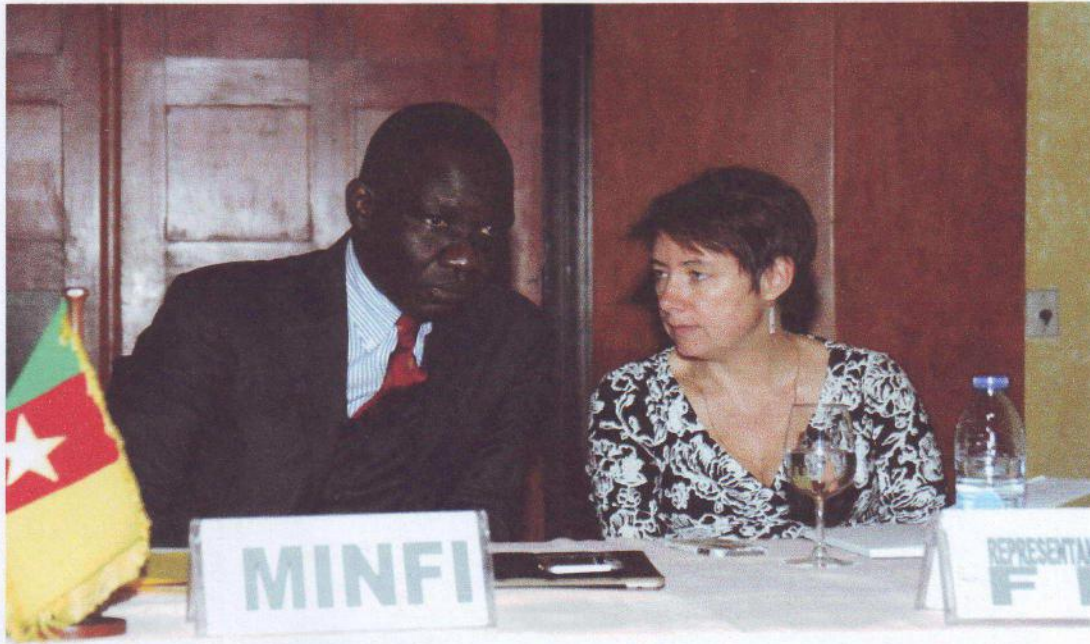


Le représentant de la société civile remettant son allocution au Ministre des Finances

Présence très remarquable des partenaires au développement à la cérémonie de publication du rapport de conciliation de l'exercice 2013.



Le Ministre des Finances échangeant avec le Directeur du Bureau sous-régional de la Banque Mondiale à Yaoundé



Le Ministre des Finances échangeant avec la Représentante Résidente du FMI au Cameroun

Plus de 200 participants ont assisté à la cérémonie de publication et de restitution du rapport de l'exercice 2015 au Yaoundé Hilton



Une vue des participants à la cérémonie de publication du rapport ITIE de l'exercice 2013

A chaque activité organisée par le Comité ITIE au cours de la période de référence, au moins une quarantaine de médias nationaux ont été conviés et ont largement relayé

l'information. On peut citer sans être exhaustif : la CRTV, la télévision publique nationale, Canal2 International, première chaîne privée nationale, STV et Equinoxe, autres chaînes de télévision privées nationales, mais aussi Cameroon Tribune, le quotidien public national ainsi que Mutations, le Jour, le Messenger, autres ténors de la presse écrite camerounaise auxquels s'ajoutent camer.be, cameroon-info.net, les télévisions 7/7 en continu, diffusant des reportages sur les activités du Comité ITIE, sans oublier les radios, la presse écrite et cybernétique.

Par ailleurs, pour en améliorer la compréhension, une version simplifiée du rapport 2013 a été élaborée, d'une manière originale car comparant les exercices 2011, 2012 et 2013 ; il a été produit en plus de 600 exemplaires sur supports papiers.

Les organisations de la société civile se sont également montrées actives, par le biais d'ateliers, de sensibilisation ou de prise de parole dans les médias, contribuant ainsi à la promotion du rapport de l'exercice 2013. A titre d'exemple, la coalition Publiez Ce Que Vous Payez a produit plus de 1000 exemplaires d'un magazine destiné à construire la conscience populaire autour du rapport 2013. Le focus dans cette parution porte sur les questions de reversement des transferts infranationaux, les défis qui s'imposent au Cameroun pour la prochaine validation, la traçabilité des paiements sociaux.

Le Coordonnateur du Secrétariat Technique a pris la parole au cours du diner-débat du GICAM autour du potentiel minier du Cameroun le 22 avril 2015 à Douala, devant plus de cent (100) personnalités du gotha de l'économie, pour expliquer l'apport de l'ITIE dans la gouvernance des ressources naturelles.

2- Au plan local

En général des efforts importants ont été entrepris par les Organisations de la Société Civile pour sensibiliser les populations riveraines aux informations divulguées dans le rapport ITIE de l'exercice 2013.

III-EVALUATION DES PERFORMANCES DES ACTIVITES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DE L'ITIE

L'évaluation porte sur les actions entreprises en préparation à la mise en œuvre de la Norme ITIE.

Exigence	Progrès
<p>4.1- Vis-à-vis Exigence No. 1</p> <p>L'ITIE exige un suivi rapproché par le Groupe multipartite.</p>	<p>Engagement du Gouvernement à mettre en œuvre l'ITIE avec notamment la présence et la participation régulière aux activités du Comité de deux membres du Gouvernement, à savoir le Ministre des Finances, Président du Comité, et le Ministre de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique, tutelle technique du secteur extractif ;</p> <p>Participation active, constante et motivée de toutes les parties prenantes (Etat, entreprises extractives et société civile), des partenaires au développement (Banque Mondiale, FMI, BAD, représentations diplomatiques), des médias (publics et privés) des parlementaires ainsi que des élus locaux aux activités et événements organisés par le Comité ITIE a été observée au cours de cette année ;</p> <p>Intégration systématique du Comité à des activités entreprises par d'autres acteurs de la gouvernance du secteur extractif au Cameroun (acteurs du Processus de KIMBERLEY, du Projet PRECASEM, etc.) ;</p>
<p>4.2- Vis-à-vis Exigence No. 2</p> <p>L'ITIE exige une publication régulière et ponctuelle des rapports ITIE.</p>	<p>Au cours de la période sous revue, le Comité a produit dans les délais le rapport de l'exercice 2013 et a par suite organisé une cérémonie de publication et de restitution dudit rapport en juin 2015 à l'Hôtel Hilton de Yaoundé.</p>
<p>4.3- Vis-à-vis Exigence No.3</p> <p>L'ITIE exige que les rapports ITIE contiennent des informations contextuelles sur les</p>	<p>Le rapport ITIE 2013 publié en 2015 comprend des informations contextuelles considérables concernant : le régime fiscal, le cadre contractuel, la production, les procédures d'octroi de licences, et la répartition des revenus et des dépenses. L'arrimage à la nouvelle norme se poursuit au niveau des informations plus détaillées sur les entreprises d'État (SNH...) et aux procédures visant à garantir la fiabilité des</p>

industries extractives.	chiffres, le rapport indique de manière plus désagrégé les paiements et les revenus par entreprise, par secteur d'activités.
4.4- Vis-à-vis Exigence No. 4 L'ITIE exige la publication de rapports ITIE exhaustifs, incluant la divulgation complète des revenus de l'État issus des industries extractives, ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minières.	Le rapport 2013 respecte les exigences de la Norme ITIE pour l'exhaustivité et la fiabilité des données.
4.5- Vis-à-vis Exigence No. 5 L'ITIE exige un processus d'assurance crédible basé sur l'application des normes internationales.	Le Groupe multipartite a nommé un administrateur indépendant pour réconcilier les données présentées par les entreprises et les entités de l'État. Il a été mandaté pour évaluer l'exhaustivité et la fiabilité des données et pour formuler des recommandations pour le futur. Le rapport produit est basé sur des données fiabilisées par l'auditeur externe et présente des écarts résiduels négligeables. Le rapport ITIE a été adopté par le Groupe multipartite.
4.6- Vis-à-vis Exigence No. 6	Le rapport 2013 a été réécrit en une version simplifiée, aisément compréhensible. Divers débats en sont nés, tels ceux

<p>L'ITIE exige des rapports ITIE compréhensibles, activement promus, accessibles au public et contribuant au débat public.</p>	<p>de la problématique du seuil de matérialité que la société civile souhaite voir évoluer par secteur d'activité ; celui de la question des transferts infranationaux non perçus par les collectivités territoriale décentralisées, nécessitant des besoins de clarification pour les maires ;</p> <p>Les préoccupations des communautés riveraines des exploitations sont mieux prises en compte à travers leurs représentants dont le nombre a augmenté au sein du Comité.</p>
<p>4.7- Vis-à-vis Exigence No. 7</p> <p>L'ITIE exige que le Groupe multipartite prenne des mesures pour agir en fonction des enseignements tirés et évaluer les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE.</p>	<p>Le Ministère des Finances est désormais le seul percepteur des recettes minières à travers la Direction Générale des Impôts ce qui facilitera la disponibilité de l'information concernant les impôts.</p> <p>L'effectif des maires siégeant au Comité est passé d'un à trois :</p> <p>La question sur la propriétaire réelle a été discutée au sein du Comité ITIE et prise en compte dans la conciliation ITIE depuis l'exercice 2012.</p>

IV- APERÇU DES REPONSES DU GROUPE MULTIPARTITE AUX RECOMMANDATIONS DE LA CONCILIATION ET LA VALIDATION

Vis-à-vis à la Réconciliation

- Suite à la promulgation de la loi des Finances de l'exercice 2015 en fin 2014, le Ministère des Finances est désormais le seul percepteur des recettes minières à travers la Direction Générale des Impôts. A partir de la conciliation de l'exercice 2015, ceci facilitera non seulement la disponibilité de l'information concernant les impôts et taxes encaissés par l'Etat dans le sous-secteur minier mais également les transferts infranationaux qui en découlent, pour le renforcement de la redevabilité.

Vis-à-vis de la Validation

S'agissant de l'impact de l'ITIE, la mise en œuvre des recommandations du validateur de l'exercice de validation en 2013 a entraîné quelques changements dans la mise en œuvre de l'ITIE au Cameroun à savoir :

- Dans le cadre de l'application complète du décret du Premier Ministre n°2005/2176/PM du 16 Juin 2005 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de suivi de la mise en œuvre des principes de l'ITIE (*Comité ITIE*) décidé par le Comité dans l'attente de la révision dudit décret, l'effectif des maires siégeant au Comité est passé d'un à trois : (i) le maire de Kumbo Abedimo, en remplacement de celui d'Idabato, tous deux de la zone pétrolifère de Bakassi, dans la Région du Sud-Ouest, (ii) le maire de Figuil, dans la zone d'implantation de la Cimenterie du Cameroun (CIMENCAM), dans la Région de l'Extrême-Nord et (iii) le maire de Lomié, dans la Région de l'Est au potentiel minier important.
- La question sur la propriété réelle a été discutée au sein du Comité ITIE et prise en compte dans la conciliation ITIE depuis l'exercice 2012.

V- COUTS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE AU COURS DE L'ANNEE

2015

Pour mener à bien le plan de travail triennal 2014 - 2016, un budget évalué à **1 861 339 926** (un milliard huit cent soixante un millions trois cent trente-neuf mille neuf cent vingt-six) FCFA a été adopté par le Comité dont **606 121 892** (six cent six millions cent-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-douze) FCFA pour l'exercice 2015.

Sauf omission ou erreur de notre part, la consommation budgétaire de l'exercice 2015 s'établit à **139 809 946** (cent trente-neuf millions huit cent neuf mille neuf cent quarante-six) FCFA.

Cette sous consommation du budget de l'exercice 2015 se justifie notamment par :

- la faiblesse de la communication ;
- le non recrutement des personnels permanents complémentaires ;
- la réduction du taux des indemnités de session des membres du Comité.

VI - POINTS FORTS OU POINTS FAIBLES IDENTIFIES DANS LE PROCESSUS ITIE AU CAMEROUN

Les points forts identifiés

On peut citer dans ce cadre :

- L'engagement fort de chacune des parties prenantes à la mise en œuvre de l'ITIE (la société civile, les entreprises extractives et l'Etat dont le Ministère des Finances, tutelle financière des entreprises extractives, et le Ministère en charge des mines, tutelle technique du secteur extractif) ;
- Un plan de travail triennal respectant la Norme ITIE et reflétant le consensus des différentes parties prenantes à la mise en œuvre de l'ITIE ; la stratégie de créer des groupes ad hoc pour mener les travaux spéciaux et urgents entre les sessions du Comité;
- La prise de décisions par consensus ;
- Le respect de caractère tripartite des parties prenantes du Comité.
- Une ligne budgétaire dans le budget du Ministère des Finances
- La décision de recruter et d'étoffer le personnel du Comité pour une réalisation plus efficace de ses missions.

Les points faibles identifiés

En ce qui concerne l'amélioration de la mise en œuvre de l'ITIE au Cameroun, le Comité compte éliminer ou réduire progressivement les faiblesses dans les domaines suivants :

- absence de formalisation des décisions et résolutions du Comité ;
- suivi insuffisant par le Comité de ses propres résolutions ;
- production tardive des rapports d'activité annuels ;
- absence de mobilisation des fonds auprès des partenaires au développement ;
- classement et archivage des dossiers à améliorer ;
- absence de salle de documentation ;
- nécessité de renforcer le bilinguisme dans les documents de travail ;
- site internet du Comité uniquement en langue française, alors que l'anglais est également langue officielle au Cameroun ;
- absence de dispositif visant la pérennisation de l'ITIE au Cameroun.

VII- ETAT DES DISCUSSIONS CONCERNANT LE PRESENT RAPPORT HORS DU GROUPE MULTIPARTITE

- N/A

VIII- COMPOSITION DU GROUPE MULTIPARTITE DURANT LA PERIODE CONCERNEE

Dans le cadre de l'application complète du décret du Premier Ministre n°2005/2176/PM du 16 Juin 2005 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de suivi de la mise en œuvre des principes de l'ITIE (*Comité ITIE*) et en attendant la révision en cours dudit décret, le Comité compte désormais trois maires, contre un précédemment, et deux représentants pour le Ministère chargé des mines (le Directeur de l'Industrie a rejoint le Directeur des Mines), ce qui a porté à vingt-huit (28) le nombre des membres du Comité.

Le Comité adresse ses vifs remerciements à toutes les parties prenantes de l'ITIE pour les efforts consentis au cours de l'année 2015 en vue de la mise en œuvre de son plan de travail. Avec l'appui et le soutien de tous les partenaires, le Comité est déterminé à préserver les acquis et à remédier aux insuffisances relevées afin de renforcer l'impact de l'ITIE au cours de l'année 2016.

En vue du respect des dispositions pertinentes de la Norme ITIE 2016, le Comité a élaboré puis adopté, en procédure d'urgence finalisée le 10 août 2016, son *pré-rapport d'avancement*¹⁰ de l'exercice 2015. Conformément à l'Exigence 7.4, ce rapport a aussitôt été :

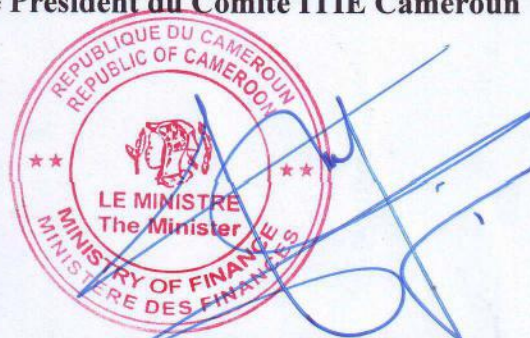
- Transmis à toutes les entités publiques et privées ayant pris part à la conciliation ITIE de l'exercice 2013, y compris la Chambre des Comptes, pour avis et commentaires ;
- Transmis à la coalition camerounaise Publiez Ce Que Vous Payez, qui suit de façon particulière le processus ITIE dans notre pays, à l'attention notamment des ONG ne siégeant pas au sein du Comité ITIE, pour avis et commentaires ;
- Posté sur le site internet du Comité, pour avis et commentaires du public le visitant.

¹⁰La précédente version de la Norme (cf. 2013) parlait de *rapport d'activité*

En dépit de multiples relances, aucune réaction n'étant parvenue au Secrétariat Technique depuis la publication du pré-rapport susvisé, lors de sa session du 16 décembre 2016, le Comité a adopté en l'état le rapport d'avancement de l'exercice 2015.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Le Président du Comité ITIE Cameroun



Alamine OUSMANE MEY